

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUEDEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

(Aiuo, Nauru, 19–20 novembre 2001)

BUDGET DE L'EXERCICE 2002

(Document présenté par le Secrétariat général)

INTRODUCTION

1. Le projet de budget de l'exercice 2002 a été présenté à la trente et unième session du CRGA, dans le document portant la cote CRGA 31/Document de travail 5, de façon que les membres du Comité puissent prendre connaissance des dépenses prévisionnelles pour l'exercice à venir. Le document soumis au CRGA est joint au présent document de travail pour examen par la Conférence.
2. Le Secrétariat général demande à la Conférence d'approuver le projet de budget de l'exercice 2002, sur recommandation du CRGA.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

3. Le projet de budget de l'exercice 2002 a été établi suivant deux grandes directives données au Secrétariat général :
 - que la méthode d'établissement du budget annuel se fonde sur le principe d'une croissance nulle *en valeur nominale*, qui impose de maintenir les contributions statutaires des membres et d'autres recettes récurrentes au niveau de l'exercice précédent et de fixer en conséquence un plafond de dépenses; et
 - que la politique d'harmonisation du CORP, dont le principe a été approuvé, soit mise en application dans les meilleurs délais possibles par les organisations membres du CORP. Le plan de mise en œuvre du nouveau régime de rémunération du CORP à la CPS, établi par le Secrétariat général, repose sur l'évaluation de ses incidences financières et devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2002.
4. Le Secrétariat général a estimé nécessaire de présenter deux scénarios de financement du budget de l'exercice 2002, qui répondraient aux directives en vigueur.
5. Par souci de clarté, ce bref document d'introduction se concentre sur le scénario de financement qui a été conçu selon le principe d'une croissance nulle *en valeur nominale*. En novembre, le CRGA, réuni en sa trente et unième session, et la Conférence auront l'occasion d'examiner en détail la question de la mise en œuvre du nouveau régime de rémunération du CORP avant d'examiner le projet de budget de l'exercice 2002.

TRAITS SAILLANTS

6. Les projets de budget de l'exercice 2002—budget ordinaire et budget alimenté par des fonds non statutaires—sont équilibrés et s'élèvent à un montant total de 25,8 millions d'UCOM. Le budget des services administratifs représente moins de 10 pour cent des budgets totaux (budget ordinaire et budget alimenté par des fonds non statutaires). Il est prévu une légère augmentation (4,6%) des budgets des divisions par rapport à l'exercice en cours.

7. **Recettes.** Les recettes totales pour l'exercice 2002 sont composées, d'une part, d'environ 8 099 933 UCOM provenant des ressources ordinaires et, d'autre part, d'environ 17 758 895 UCOM provenant des contributions non statutaires des bailleurs.

L'essentiel des recettes obtenues au titre du budget ordinaire provient des contributions statutaires des États et territoires membres, lesquelles sont restées au même niveau depuis l'exercice 2000, époque de l'entrée en vigueur du principe de *croissance nulle en valeur nominale*.

Pour ce qui est du budget financé par des ressources non statutaires, nous prévoyons une augmentation de 6,2 pour cent des contributions non statutaires de nos amis bailleurs, membres et non membres, par rapport au niveau du budget rectificatif de l'exercice 2001. Comme prévu, les ressources non statutaires ont atteint un palier, quoiqu'elles demeurent très importantes, puisqu'elles représentent plus des deux tiers du budget annuel total.

8. **Dépenses.** Il n'est pas prévu que le niveau des dépenses dépasse celui des recettes dans les projets de budgets ordinaire et financé par des ressources non statutaires de l'exercice 2002. Les dépenses inscrites au budget ordinaire s'élèvent à 8 099 400 UCOM (soit 31,3% du total) et celles qui figurent au budget alimenté par des ressources non statutaires à 17 758 895 UCOM (soit 68,7% du total).

Nous prévoyons un excédent nominal de 533 UCOM dans le budget ordinaire. Le budget des services administratifs s'élève à 2 506 400 UCOM (soit 30,9% du total) et celui des divisions à 5 593 000 UCOM (soit 69,1% du total).

Les frais administratifs devraient diminuer de 5,2 pour cent par rapport au budget rectificatif de l'exercice 2001, tandis que les budgets alloués aux divisions augmenteraient légèrement de 0,7 pour cent.

Pour le budget alimenté par des fonds non statutaires, nous avons fait une estimation prudente des contributions, en ne présentant que les activités que les bailleurs se sont engagés à financer. Nous continuons à rechercher d'autres possibilités de financer de nouveaux projets ou de prolonger des projets en cours l'an prochain.

L'une des nouvelles caractéristiques du budget financé par des ressources non statutaires est l'introduction de redevances au titre de la gestion de projets, qui serviront à financer les activités des services de soutien aux départements et sections. Le Secrétariat général a réussi à négocier avec la plupart de nos partenaires bailleurs le prélèvement de cette taxe de 3 pour cent sur les contributions non statutaires.

SUITE À DONNER

9. La Conférence est invitée à examiner et à approuver le budget de l'exercice 2002, tel qu'il lui a été recommandé par les participants à la trente et unième session du CRGA.